

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE OPALEXE

(v202004-01)

Les présentes conditions générales sont conclues entre :

D'une part : CertEurope, société par actions simplifiée, au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé au 26 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 434 202 180, désignée ci-après « **CertEurope** ».

Et d'autre part : toute personne physique ou morale ayant qualité d'expert judiciaire ou ayant été missionnée par décision de justice pour réaliser une mesure d'instruction ou assimilée (« expertise judiciaire »), souhaitant utiliser le service de dématérialisation des expertises judiciaires Opalex (ci-après le « **Service Opalex** »), désignée ci-après l'« **Utilisateur** ».

PREAMBULE - PRESENTATION DU SERVICE

Développée en partenariat avec la Chancellerie, le CNCEJ (Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice) et le Conseil National des Barreaux (CNB), le Service Opalex a été créé pour aider les experts judiciaires dans leurs missions. Le Service Opalex permet de fluidifier la mise à disposition de documents via une interface en ligne ergonomique et sécurisée, dans le cadre des expertises judiciaires. Dématérialisés, les documents sont disponibles simultanément pour les différentes parties prenantes (experts, avocats, sapiteurs, magistrats, greffiers et justiciables) dans le respect des principes du contradictoire et de responsabilité des contributeurs.

Une fois authentifiés par certificat électronique, les participants accèdent à un espace sécurisé qui garantit la confidentialité et la traçabilité des échanges.

1. OBJET

Les présentes conditions générales définissent les conditions dans lesquelles l'Utilisateur est autorisé à utiliser le Service.

L'accès au Service Opalex nécessite l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur des présentes conditions générales.

2. DUREE

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur à la date de leur acceptation, pour une durée indéterminée. Elles sont applicables pendant toute la durée d'utilisation du Service Opalex.

L'abonnement au Service Opalex peut être résilié à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois (3) mois.

3. ACCES A L'OUTIL OPALEXE

Le Service Opalex est une plate-forme sécurisée permettant notamment le partage de documents dans le cadre d'expertises judiciaires. L'authentification et l'accès au Service Opalex sont réalisés exclusivement par certificats électroniques personnels :

- Le certificat électronique sur support cryptographique, délivré par le Conseil National des Barreaux ou le Barreau de Paris, pour les avocats des parties à l'expertise
- Le certificat électronique sur support cryptographique, délivré par CertEurope pour les experts
- Le certificat électronique délivré par le Ministère de la Justice pour les magistrats et greffiers
- Le certificat électronique logiciel délivré par le Service Opalex, pour les parties à l'expertise et les éventuels sapiteurs.

L'Utilisateur est responsable de son certificat électronique et des accès et actions réalisés à l'aide de celui-ci.
L'Utilisateur est seul responsable des tiers auxquels il autoriserait l'accès au Service Opalexe avec son certificat électronique, étant précisé que le prêt d'un certificat électronique est interdit.
Toute action réalisée à l'aide d'un certificat électronique est réputée être réalisée par son propriétaire.
L'utilisateur est responsable des droits d'accès qu'il accorde aux différents utilisateurs, tels que parties, avocats, experts, sapiteurs, ...
Tous les accès au Service Opalexe et toutes les actions réalisées sur la plate-forme sont tracés et journalisés.
Pourront notamment être journalisés et conservés : les dates et heures précises des accès et actions sur le Service Opalexe, les informations du certificat électronique à l'origine des accès et actions sur la plate-forme ainsi que l'adresse l'IP de l'Utilisateur concerné.
CertEurope se réserve le droit de transmettre à la justice toutes les traces et toutes les preuves des accès aux documents et des actions réalisées.
L'Utilisateur est également responsable des modifications qu'il effectue sur ses données à caractère personnel enregistrées sur le Service Opalexe.
L'Utilisateur déclare utiliser le Service Opalexe dans le cadre de son activité professionnelle habituelle ou dans le cadre d'une activité annexe à son activité professionnelle habituelle.

4. OBLIGATION DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur n'est autorisé à utiliser le Service Opalexe qu'après acceptation des présentes conditions générales d'utilisation et après avoir fourni toutes les informations nécessaires à son inscription sur le Service Opalexe.
En utilisant le Service Opalexe, l'Utilisateur s'engage à respecter les réglementations en vigueur, notamment celles relatives aux expertises judiciaires.
L'Utilisateur s'engage à respecter toutes les règles de confidentialité relatives à l'expertise judiciaire.
L'Utilisateur s'engage à communiquer à l'expert responsable de l'expertise, des coordonnées et une adresse mail valides.
Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il reçoit les mails envoyés via le Service Opalexe. En cas de doute, il peut contacter CertEurope.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Utilisateur reconnaît les droits de propriété intellectuelle de CertEurope sur le Service Opalexe ainsi que sur toute documentation communiquée par CertEurope et sur les marques et logos appartenant à CertEurope.
CertEurope concède à l'Utilisateur un droit d'utilisation, non exclusif et non transmissible du Service Opalexe.
Chaque licence accordée par CertEurope à l'Utilisateur permet à ce dernier :

- L'utilisation du Service Opalexe dans le cadre de la dématérialisation des expertises judiciaires ;
- La consultation des documents déposés à son attention
- Le dépôt de documents sur la plate-forme Opalexe, en fonction du profil, et si la matrice des droits le lui permet

Les dispositions ci-dessus représentent l'intégralité des droits de l'Utilisateur relatifs à l'utilisation, l'usage, la reproduction, l'impression ou l'affichage de tout ou partie du Service Opalexe. L'Outil Opalexe, dans ses versions présentes, passées ou futures, comprenant notamment les technologies, algorithmes, code informatique, savoir-faire, secrets de fabrication et modélisations, est, et reste la propriété exclusive de CertEurope. La présente licence d'utilisation n'emporte aucune cession des droits de propriété sur le Service Opalexe.

6. CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs du Service Opalexe sont précisés en annexe des présentes et dans l'onglet « Suivi du coût » du Service Opalexe. Chaque expertise est facturée indépendamment des autres par CertEurope.

L'émission d'une première facture se fait six (6) mois après le début de l'expertise matérialisé par le passage au statut « En cours » dans le Service Opalexe. Le cas échéant, au dépôt du premier document dans le répertoire « Rapport définitif » du Service Opalexe, une deuxième facture du reliquat (ou une facture unique si l'expertise dure moins de six (6) mois) est émise. En fonction des évolutions ultérieures de ladite expertise, des factures supplémentaires pourront être émises. En cas de résiliation de l'abonnement au Service Opalexe, toute expertise passée au Statut « En cours » sera facturée à la réception de la demande de résiliation.

Le paiement des sommes dues sera effectué à trente (30) jours. Pour les expertises passées au statut « En cours » à compter du 28 mai 2020, les paiements se feront par prélèvement, sur un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne de l'Utilisateur. Les sommes dues sont payables sur présentation d'avis de prélèvements domiciliés auprès de l'établissement payeur désigné par l'Utilisateur. L'Utilisateur remplit et renvoie à CertEurope par courrier postal, le mandat SEPA qui lui sera présenté par CertEurope. A défaut, le paiement devra se faire par virement bancaire ou chèque.

En cas de non-paiement d'une échéance, pour quelque motif que ce soit, celle-ci est majorée de plein droit d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement. En outre, toute somme due qui ne serait pas payée à son échéance exacte, portera intérêt de plein droit, sans aucune formalité, à trois fois le taux d'intérêt légal et à concurrence du nombre de jours de retard. Si la situation n'est pas régularisée sous trente (30) jours après l'incident de paiement, le compte de l'Utilisateur pourra être suspendu jusqu'au paiement complet des échéances restant dues, après l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception resté sans effet pendant 15 jours.

7. DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies sont indispensables pour la fourniture du Service Opalexe, dans le respect des réglementations applicables, notamment du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement est CertEurope.

Le traitement a pour finalité la mise à disposition d'une plateforme de partage de documents dans le cadre d'expertises judiciaires, le support technique aux utilisateurs et le cas échéant, la facturation et le recouvrement. Les données à caractère personnel collectées sont conservées le temps d'utilisation de l'utilisation du Service Opalexe par l'Utilisateur augmenté du délai de prescription légal. Les données à caractère personnel collectées sont traitées et hébergées en France et en Union Européenne. Les données à caractère personnel traitées sont destinées aux services internes de CertEurope ainsi qu'à leurs partenaires et leurs sous-traitants.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité, dans les conditions prévues par le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès, qu'elles peuvent exercer en contactant CertEurope par courrier postal à l'adresse « CertEurope, DPO, 26 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris » ou sur privacy@oodrive.com. Les personnes concernées sont averties que le bénéfice de ces droits pourrait être limité, pour répondre à des contraintes réglementaires. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité pourra être demandée par CertEurope afin de vérifier l'identité du demandeur.

Les personnes concernées disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de CertEurope sur privacy@oodrive.com ou, le cas échéant, auprès de l'autorité de contrôle (CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris).

8. RESPONSABILITE

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie. CertEurope ne peut en aucun cas être tenue responsable de la nature et du contenu des données et fichiers stockés et hébergés par le biais du Service Opalexe. En conséquence, CertEurope dispose de tout recours contre l'Utilisateur en cas d'action quelle qu'elle soit, intentée par un tiers et fondée sur la nature ou le contenu des données et fichiers hébergés par le Service Opalexe. L'Utilisateur détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume seul la responsabilité de ces choix. A titre, l'Utilisateur garantit CertEurope contre toute réclamation de tiers en rapport avec les documents déposés sur le Service Opalexe par l'Utilisateur.

La responsabilité éventuelle de CertEurope en raison de la fourniture du Service Opalexe est limitée aux seuls dommages directs prouvés et résultant exclusivement et directement d'une inexécution fautive par CertEurope de ses obligations contractuelles.

En outre, CertEurope ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage indirect tels que notamment perte ou altération de fichiers ou de données autres que ceux hébergés par le Service Opalexe, perte de profit et de clientèle, perte de revenus ou de renommée, perte d'usage et/ou autres dommages non prévisibles, et ce, même si CertEurope était informée de la possibilité de survenance de tels dommages.

La responsabilité de CertEurope ne saurait être recherchée en cas de non-respect par l'Utilisateur et/ou l'expert en charge de l'expertise, des réglementations en matière d'expertise judiciaire, exposées par le Code de procédure de civile dans ses articles 232 et suivants.

9. REVISION

Révision des tarifs

En cas de révision des tarifs, les nouveaux tarifs seront notifiés à l'Utilisateur lors de sa connexion au Service Opalexe et/ou par mail et/ou par courrier postal, en respectant un préavis de quatre (4) mois avant leur entrée en vigueur. Ils ne seront applicables qu'aux nouvelles expertises passées au statut « En cours » après leur entrée en vigueur. L'Utilisateur aura la faculté de résilier son abonnement au Service Opalexe avant cette date d'entrée en vigueur ; l'abonnement se poursuivra alors pour le seul service des expertises déjà en statut « en cours », jusqu'à leur clôture, aux tarifs qui leur étaient applicables. A défaut de résiliation, l'abonnement se poursuivra avec les nouveaux tarifs applicables.

Révision des Conditions Générales

En cas de révision des Conditions Générales, les nouvelles Conditions Générales seront notifiées à l'Utilisateur lors de sa connexion au Service Opalexe et/ou par mail et/ou par courrier postal, en respectant un préavis de quatre (4) mois avant leur entrée en vigueur. L'Utilisateur aura la faculté de résilier son abonnement au Service Opalexe avant cette date d'entrée en vigueur ; l'abonnement se poursuivra alors pour le seul service des expertises déjà en statut « en cours », jusqu'à leur clôture, aux Conditions Générales qui leur étaient applicables. A défaut de résiliation, l'abonnement se poursuivra avec les nouvelles Conditions Générales applicables.

10. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera responsable au titre de l'inexécution de ses obligations contractuelles dans la mesure où celle-ci résulte d'un cas de force majeure tel que défini par le Code civil et la jurisprudence des Cours et les Tribunaux français. En outre, la force majeure ne libèrera de ses obligations contractuelles la Partie qui l'invoque que dans la mesure et pendant le temps où elle est empêchée de l'exécuter.

La Partie touchée par un cas de force majeure en avisera immédiatement l'autre Partie par fax ou par tout autre moyen, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception en produisant toutes justifications utiles. L'autre Partie se réserve le droit de vérifier et de contrôler la réalité des faits.

Dans le cas où l'événement qui donne lieu au cas de force majeure se prolonge pendant plus de trente (30) jours consécutifs, les Parties engageront des discussions en vue d'adopter les mesures adéquates en fonction des circonstances. Si elles n'arrivaient pas à se mettre d'accord au terme d'un délai de 15 jours suivant la lettre recommandée notifiant le cas de force majeure prévue ci-avant, chaque Partie pourra résilier immédiatement et de plein droit tout ou partie du Contrat sans indemnités pour aucune des Parties.

Le Contrat est régi par la loi française.

Tout différend entre les Parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation du Contrat fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, le différend sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :

TARIFICATION DU SERVICE OPALEXE

Réservation de capacité Opalexé :	10€ HT
Frais d'ouverture de l'expertise :	25€ HT
Prix par partie :	10€ HT
Certificat logiciel (3 ans) :	15€ HT

Exemple d'une expertise comportant 2 parties, incluant 2 certificats logiciels pour les justiciables (optionnel) :

Réservation de capacité Opalexé :	10€ HT
Ouverture de l'expertise :	25€ HT
2 parties :	2x10 = 20€ HT
2 certificats logiciels :	2x15 = 30€ HT
Coût total de l'expertise, quelle que soit sa durée :	<u>85 € HT</u>

Ces tarifs pourront être modifiés conformément à l'article 10 des Conditions Générales.